

Grenoble, le 22 octobre 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ISERE
POLE D'EVALUATION DOMANIALE
8, RUE DE BELGRADE
38022 GRENOBLE cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Emmanuel VALENZA
Téléphone : 04.76.85.76.07 / 06.14.74.47.72
Courriel : emmanuel.valenza@dgifp.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2018-26362V3059-60

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Valence Romans Agglo
Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine
Place Jacques Brel
26000 VALENCE

Objet : Consultation du Directeur Départemental des Finances Publiques

Monsieur le Président,

Par courrier du 13 septembre 2018, vous avez sollicité l'avis du Domaine pour une opération d'acquisition amiable par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo auprès de la ville de Valence d'une partie d'un immeuble à usage de bureaux cadastré AX 82, 84, 87, 90, 92 et d'un parking AZ 284 à Valence, acquis à 50 % chacun par les 2 collectivités, avant réhabilitation par les 2 parties, et dans le cadre d'un accord au prix de 1 060 000 € à verser par la ville en contrepartie d'une exonération de loyer pendant 2 ans, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, du Code Construction et de l'habitat, du décret 86-455 du 14 mars 1986, de l'article 23 de la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001.


Le dossier transmis est considéré comme complet depuis le 13 septembre 2018.

Compte tenu de la charge de travail du Pôle d'Evaluation Domaniale, nous n'avons pas pu traiter votre demande dans le délai d'un mois.

Aussi, en application des articles L 1311-12 CGCT, R 451-10 du code de la construction et de l'habitat, et 8 du décret 86-455 du 14 mars 1986, l'avis est réputé comme ayant été donné et l'organisme que vous représentez peut valablement prendre sa décision sur l'opération envisagée.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur des Finances Publiques


Emmanuel Valenza